



Téléphone et fax 032 438 88 54

Courchapoix, le 30 juin 2015

Courriel : admin.com@courchapoix.ch

com.courchapoix@bluewin.ch

Mairie : mairie@courchapoix.ch

Assemblée communale du 30 juin 2015 à 20h dans la salle communale

Présents : 29 personnes

Le Président des Assemblées, Pierre-André Clivaz ouvre la séance et salue les personnes présentes. Il demande de nommer 2 scrutateurs, Muriset Didier et Flury Cyril sont nommés.

Le Président donne lecture de l'ordre du jour. Aucune modification n'est demandée.

Ordre du jour :

1. Procès-verbal de la dernière assemblée

Il n'est pas lu étant donné qu'il est accessible sur le site internet ou au secrétariat communal.

2. Fusion des SIS du Val Terbi :

Pour présenter la fusion des 2 SIS du Val Terbi, les personnes suivantes étaient présentes :
Mme Faivre Sylviane, MM Gisiger Didier, Chételat Jean-Paul, Chételat Fabien, Comastri Eddy.

Avant de donner la parole aux représentants du SIS, Achille Borsa lit le texte d'entrée en matière :

Fusion SIS Haut Val Terbi et Val Terbi

Texte d'entrée en matière

Une protection de la population rapide, efficace et identique pour tous contre le feu est indispensable.

Cette affirmation est logique, c'est une attente de tous les citoyens.

Actuellement nos deux SIS ne répondent pas complètement à cette demande. En effet certains véhicules manquent, d'autres sont vieux et doivent être changés, les infrastructures sont bonnes mais insuffisantes, ou alors trop éloignées.

Par exemple pour le SIS Val Terbi qui regroupe les villages de Courroux, Vicques et Vermes la distance entre le hangar à Courroux et le centre du village de Vermes ne permet pas de respecter les temps d'intervention prescrits. Le véhicule principal, le tonne-pompe, est à remplacer.

Pour les SIS Haut Val Terbi, Montsevelier, Mervelier, Corban et Courchapoix c'est un hangar qui manque et surtout un véhicule de première intervention.

Les règles changent, évoluent, les formations des pompiers sont plus poussées, plus étoffées, une



Commune de Courchapoix



rationalisation des moyens et des hommes est nécessaire.

Les Conseils communaux, avec l'aide des états-majors des SIS, vous proposent donc un projet, mûrement réfléchi, qui permettra de gommer au mieux ces points négatifs.

Nous proposons de regrouper les deux SIS dans le but d'optimiser les ressources en personnel ainsi que la formation des pompiers. Nous proposons également de construire un hangar adapté à Courchapoix, en complément de celui existant à Courroux, afin de respecter les temps d'intervention sur tout le Val Terbi de Courroux à Vermes et Mervelier. Nous souhaitons également nous doter des véhicules nécessaires pour des interventions efficaces.

La première pierre de cet édifice c'est l'acceptation de la fusion par ratification du règlement, ce que nous faisons ce soir, sous réserve de l'acceptation de toutes les communes.

La deuxième est le crédit que nous vous proposons pour l'achat des véhicules nécessaires. Nous devons profiter cette année encore de l'augmentation des subventions de l'ECA de 50 à 70% pour l'acquisition de ces derniers.

La troisième pierre sera la construction du hangar par et à Courchapoix et la mise à disposition du SIS contre une location.

Ce projet est soutenu par l'ensemble des Conseils communaux, par les deux Etats-majors des SIS actuels et par l'ECA.

Nous vous recommandons donc d'accepter ce projet.

a) Présentation, discussion et adoption du Règlement intercommunal concernant le Service régional de défense contre l'incendie et de secours du Val Terbi (SIS)

La parole est donnée à Mme Faivre, elle aborde les questions suivantes :

- Pourquoi fusionner
- Nouveau règlement
- Réflexion nouvel hangar
- Projet nouvel hangar
- Budget
- Nouveaux véhicules

On passe au vote pour la fusion.

Accepté sans avis contraire.

b) Discussion et approbation du crédit de CHF 595'000.- sous déduction des subventions, destiné à l'acquisition de véhicules pour le SIS Val Terbi, sous réserve de l'approbation du crédit et du règlement par l'ensemble des communes et donner compétence au SIS pour se procurer les fonds.

Accepté sans avis contraire.

Le Président des assemblées remercie les représentants des SIS pour leur déplacement à



Courchapoix pour cette assemblée.

3. Passer les comptes 2014 de la commune et de la bourgeoisie.

La parole est à la caissière. Elle présente les comptes de la commune.

Pour la commune les comptes 2014 bouclent avec un bénéfice de fr. 32'442.13 pour un total de charge de fr. 1'893'302.24

Pour la bourgeoisie, les comptes 2014 accusent un déficit de fr. 12'489.55 pour un total de charges de fr. 43'527.05

Les comptes ont été approuvés par les vérificateurs le 18 juin 2015, ces derniers demandent à l'assemblée d'accepter les comptes.

Les comptes de la commune et de la bourgeoisie sont acceptés sans avis contraire.

4. Présentation, discussion et adoption du règlement communal sur l'AVS

La conseillère, Sabine Emmenegger informe l'assemblée que ce règlement remplace notre ancien règlement de 1949. C'est un règlement type imposé par le canton. Il était déposé dans le délai légal et consultable sur le site internet.

Accepté sans avis contraire.

5. Présentation, discussion et adoption du règlement d'impôt communal

Sabine Emmenegger informe l'assemblée que ce règlement harmonisé par le canton remplace notre ancien règlement. Il était déposé dans le délai légal et consultable sur le site internet.

M. Pierre Flury demande s'il y a eu beaucoup de changements ? Non répond la secrétaire.

Accepté sans avis contraire.

6. Présentation, discussion et adoption du règlement communal sur les émoluments communaux

Le maire, Louis-Joseph Fleury, présente ce point.

Pour clarifier la facturation des émoluments pour différentes prestations que la commune offre, le conseil propose un nouveau règlement, basé sur le modèle du canton. La facturation des diverses prestations que le citoyen demande sera plus minutieuse et équitable.

Le seul règlement dont la commune disposait en la matière, était celui de l'association des maires datant d'une quinzaine d'années.

La valeur du point est donné par le canton. Actuellement 1 point est égal à fr. 1.--.

Pierre Flury demande si ce règlement est pareil pour toutes les communes. Oui répond le



maire, il n'y a que le nombre de points qui peut changer.

José Leanza demande si on est obligé de changer. Oui répond le maire. C'est plus détaillé pour la facturation.

Ce règlement donné par le canton est la base pour toutes les communes remarque Fleury Louis-Joseph.

Vote : accepté avec 1 avis contraire.

7. Présentation et voter le crédit nécessaire de fr. 19'000.-- pour la création de 3 étangs et donner compétence au conseil pour la réalisation et la consolidation du crédit.

Christophe Dominé présente ce point.

A la suite des travaux de drainage du SAF, la forêt de la Grisatte est fortement ravinée. Sous les Rives, une parcelle de pâturage est marécageuse..

Voir feuilles annexées.

La commune profite de l'opportunité de réaliser ces mares parce que la subvention du canton et la participation du SAF couvrent ce projet à 100 %.

La parole est à l'assemblée.

Qui entretient ces étangs demande José Leanza. C'est la commune répond Christophe Dominé.

Monnier Denis demande pourquoi on ne fait pas des seuils au lieu de bacs de rétention. Christophe Dominé répond que les bacs prévus sont des seuils qui casseront le courant.

Muriset Didier demande si la commune a estimé les coûts de l'entretien des 3 mares. Louis-Joseph Fleury répond qu'il s'agit de petits bassins et que c'est une maison habilitée qui procédera à ces travaux. Le coût n'est pas chiffré.

Denis Monnier demande si fr. 19'000.-- suffiront pour réaliser ces 3 mares. Oui répond Christophe Dominé, la commune a demandé des devis.

Flury Pierre demande pourquoi on ne laisserait pas en l'état en posant une clôture tout autour, ce qui éviterait les frais d'entretien.

José Leanza soulève qu'un étang doit obligatoirement être entretenu, donc il engendrera des frais.

Ce projet répond aux normes de l'Office de l'Environnement relève Louis-Joseph Fleury

Peut-on mettre une clause sur l'étang de la Rive qui stipule que la commune pourrait installer des bancs demande Leanza José. La commune posera la question au canton répond le maire.

Flury Pierre demande si la commune a besoin d'un permis de construire. La commune attend la réponse de M. Buchwalder Noël.

La parole n'étant plus demandée on passe au vote :



Accepté avec 4 avis contraires.

8. Divers

La parole est à l'assemblée.

Flury Pierre demande quand les drainages du Vevie ont été contrôlés ? Luc Dominé répond que l'entreprise Canalk a nettoyé les drainages en dessus de chez M. Bürki Raphaël, ils étaient remplis de tuf, les autres étaient en ordre.

Pierre Flury informe que la chambre au-dessus de chez Bürki Raphaël est complètement obstruée. Luc Dominé passera pour vérifier ce problème.

Eric Bieli demande si quelque chose est prévue pour l'entretien du sentier en la Monte ainsi que les bancs.

Oui répond Luc Dominé.

Eric Bieli trouve que le sentier n'est pas tondu régulièrement.

Luc Dominé répond que la tonte sera faite régulièrement.

José Leanza demande si la commune pourrait l'aménager différemment, soit en goudron ou en béton.

Christophe Dominé répond non étant donné qu'il a été aménagé selon les normes de l'environnement.

Langenegger Sébastien demande si ce chemin ne pourrait pas être utilisé comme piste cyclable et pour les poussettes d'enfants ; la commune pourrait-elle s'approcher du canton pour demander ?

Oui répond Louis-Joseph Fleury.

Denis Monnier remarque que si la commune avait suivi l'entretien de ce sentier depuis le début, il ne serait pas dans cet état.

José Leanza invite le conseil à réfléchir sur la problématique de l'utilisation des bancs par une personne handicapée ou à mobilité réduite. Il demande si la commune ne pourrait pas mettre les bancs à plain-pied dans le cadre de la remise en état de ce sentier.

Louis-Joseph Fleury répond que les bancs seront contrôlés.

Chantal Fleury propose de créer un groupe de travail qui fera des propositions sur la remise en état de ce sentier.

Louis-Joseph Fleury suggère d'établir un dossier et voir si le conseil ne pourrait pas le soumettre afin de trouver le financement pour l'aménagement de ce sentier.



Denis Monnier remarque que le cimetière n'est pas entretenu comme il se doit. Il demande si les marquages des rues sont prévus prochainement.

Oui répond Luc Dominé, le voyer, Mathis Rhody, fera les marquages, et Luc Dominé passera au cimetière pour constater l'état.

Diane Leanza trouve que c'est bien de pouvoir aller en trottinette à l'école mais que l'endroit pour le dépôt des trottinettes n'est pas judicieux. Elle demande si la commune ne pourrait pas aménager un endroit plus approprié.

Louis-Joseph Fleury répond que pour l'instant le budget est bouclé mais que le conseil étudiera la question.

José Leanza demande où en est la commune avec les ralentisseurs ?

Louis-Joseph Fleury répond que le conseil a reçu une pétition à ce sujet et les signataires seront invités à une séance. Ce problème sera repris après les vacances.

José Leanza demande d'aménager des places de parc le long de la rue en enlevant les interdictions de parquer.

Louis-Joseph Fleury répond que l'interdiction de parquer était une entente d'autrefois lors de la création du trottoir à vaches.

Achille Borsa remarque que le conseil et lui-même ont été choqués de voir qu'on roule à 90 km/h à l'heure de la sortie des écoles. Il trouve que les ralentisseurs sont la solution la plus fiable et la moins onéreuse.

Denis Monnier demande ce qu'il en est avec la rue en la Monte ? Il y a un problème de grille plus haute du côté de chez lui et la bande herbeuse a été enlevée d'où l'élargissement du chemin.

Luc Dominé répond que le conseil a étudié le dossier afin de refaire ce chemin, un montant de fr. 10000.-- était nécessaire et comme la commune ne disposait pas ce montant, elle a renoncé à ces travaux.

D'autre part, Daniel Steullet remarque que le candélabre ne sera pas déplacé pour éviter l'élargissement de la rue. Des protections seront posées à cet effet.

Christophe Dominé informe que la commune tentera d'installer un gendarme couché déplaçable pour ralentir la circulation dans la rue en la Monte. Pour la rue de l'usine Terbival, il semblerait que ce soit la solution.

Pour la rue en la Monte, la commune fera une demande afin de la mettre en zone 30 remarque Dominé Luc.

Louis-Joseph Fleury propose que toutes ces questions au sujet de la vitesse dans certaines



Commune de Courchapoix



rues soient évoquées lors de la rencontre avec les pétitionnaires.

Jean-Charles Leanza demande où en est le projet de la future zone d'habitation « Terbival » ?

Louis-Joseph Fleury répond que les négociations pour modifier le droit de passage sur le terrain de l'usine n'ont pas abouti. Donc pour l'instant, la commune utilisera le droit de passage actuel.

Pierre Flury demande où en est le projet de construction sur les 2 terrains vendus à Terbival ?

Louis-Joseph Fleury répond que le droit de réméré existe toujours et que la commune demandera à M. Miserez où en est son projet de construction.

Denis Monnier soulève qu'un droit de passage ne peut pas être enlevé.

L'assemblée n'ayant plus de question, elle est levée à 21h50 par le Président des assemblées.

Les règlements mentionnés sous les points 2, 4, 5 et 6 de l'ordre du jour sont déposés publiquement 20 jours avant et 20 jours après l'assemblée communale au secrétariat communal où ils peuvent être consultés.

Au Nom de l'Assemblée Communale :

Le Président :
Pierre-André Clivaz

La Secrétaire :
Yolande Büschlen



Commune de Courchapoix



Commune de Courchapoix



Grigiatte : casser la dynamique de la sortie des drainages,

prise en charge par le remaniement
travaux à charge de la commune 1500.-
et du triage : 1450.-

Sur la Rive : corriger le marais dans le pâturage

prise en charge par l'Office de l'environnement : 19'000.-
Devis : 17'495.-

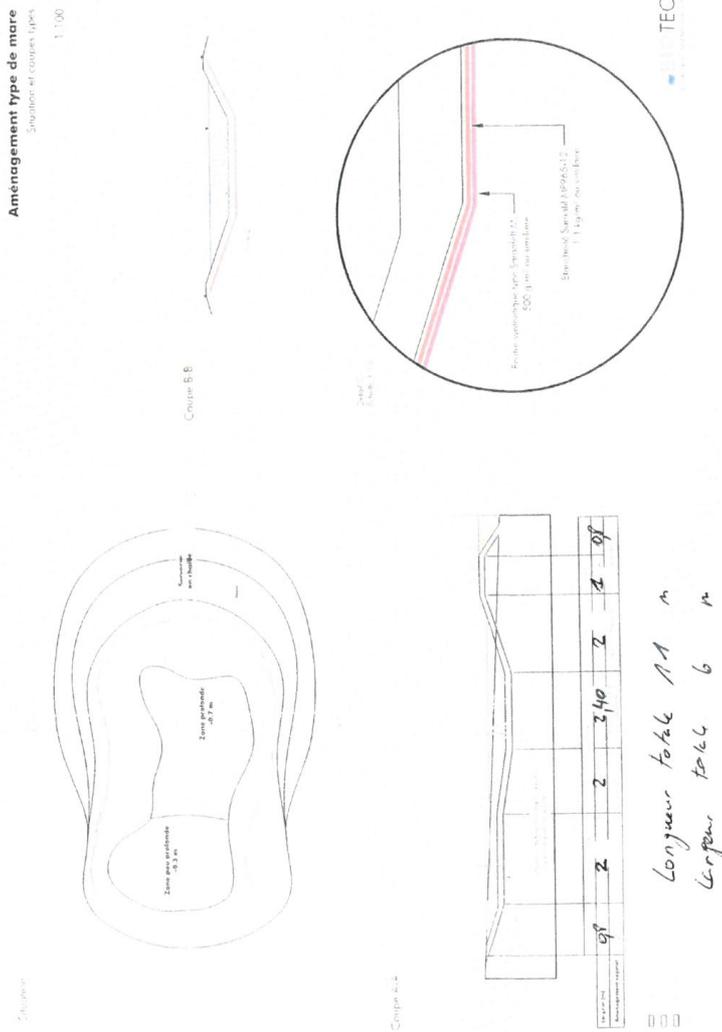
Solde à charge de la commune : 1500.- + 17'500 = 19'000.-
à déduire subventions OENV 19'000.-

L.F. 3/b

28 juin 2015

2/4

Plans Sur la Rive





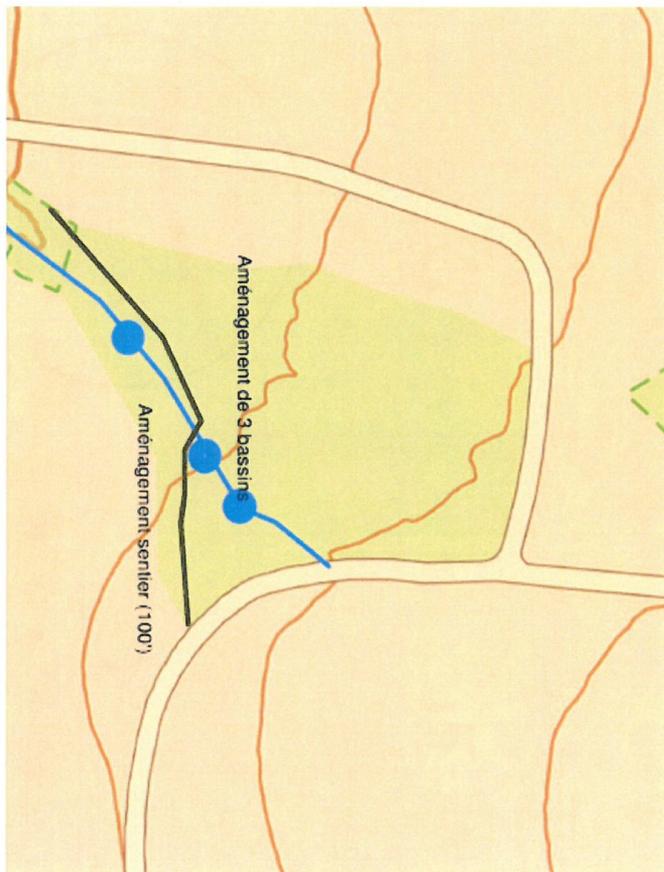
Commune de Courchapoix



Commune de Courchapoix



Plan Oriente



LJF yb

28 juin 2015

4/4